

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD – Ghislaine HERVOCHE - Frédéric DUNET – Florence PENOT-MARTINEAU - Denis LENORMAND – Audrey PERDEREAU - Xavier FOURNIER - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING – Jacques GUIHÉNEUF - Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - François FONTAINE - Yannick DANIO - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS – Anouk PAOLOZZI-DABO (arrivée à 18h26 - absente pour la délibération n°1 et n°2) - Guillaume GENRE (arrivé à 18h06) - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS – Alain LE GENTIL - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

Était excusée : Isabelle MELLOUET donne pouvoir à Nicolas CRIAUD

Secrétaire de Séance : Jacques GUIHÉNEUF

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de désigner Jacques GUIHÉNEUF secrétaire et le prie de bien vouloir procéder à l'appel nominal des élus.

A l'issue de l'appel nominal des élus, Monsieur le Maire indique avoir reçu une question orale présentée par la liste du groupe VGES. Ainsi que le prévoit le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, celle-ci sera abordée à la fin de la séance.

Puis Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2021.

Le procès-verbal n'appelle aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la première délibération.

1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur Alain LE GENTIL intègre le Conseil Municipal à la suite de la démission de Monsieur François PAGEAU. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur LE GENTIL et espère que les bonnes relations tissées au fil des années avec François PAGEAU, même si chacun était dans son rôle au sein de cette instance, se poursuivront avec Monsieur LE GENTIL.

Alain LE GENTIL remercie Monsieur le Maire et souhaite faire la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

J'ai effectivement accepté de succéder à François PAGEAU, je dis bien succéder et non remplacer car comme vous le savez notre François est irremplaçable !

En premier lieu, nous vous informons que Mercédès FORGE est désormais la correspondante de notre groupe pour les services et les élus. J'utilise à dessein le terme de correspondante et non celui de tête de liste. Nous voulons ainsi réaffirmer le caractère collectif de notre fonctionnement,

aussi bien entre les 4 élus de notre groupe qu'au niveau des membres de l'association VGES qui nous soutient.

En conséquence, nous demandons qu'un délai suffisant nous soit accordé pour pouvoir préparer les conseils municipaux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'ordre du jour du Conseil Municipal et les documents associés pourraient ainsi être envoyés aux élus le vendredi J-10 par rapport au conseil municipal (au lieu du mardi précédent le conseil).

Le second point de mon intervention concerne l'urgence de la transition énergétique et écologique de notre territoire. Je voudrais vous alerter, nous alerter tous sur l'urgence qu'il y a à prendre des mesures concrètes et ambitieuses par rapport au changement climatique et à la perte de biodiversité. Avons-nous réellement pris conscience de l'ampleur des phénomènes qui sont en jeu ? Il s'agit ni plus ni moins de savoir si nous sommes capables de faire en sorte que notre planète reste habitable pour les humains !!! Voir pour s'en convaincre le premier volet du 6ème rapport du GIEC paru au mois d'août dernier.

Par rapport à ces enjeux, il est de notre devoir en tant qu'élus de faire notre part, à l'échelle du territoire dont nous avons la responsabilité, c'est à dire la commune de Guérande et bien sur l'intercommunalité Cap Atlantique. Je ne dis pas que rien n'est fait, mais je pose la question de l'ambition et de la rapidité de mise en œuvre d'actions concrètes. Il nous apparaît en effet que les politiques publiques menées jusqu'ici n'ont pas su donner un élan suffisant pour infléchir réellement les courbes et entraîner nos concitoyens et les entreprises de notre territoire vers un modèle sobre en énergie et décarboné. A ce sujet, où en est le PCAET de Cap Atlantique ? Et comment le décliner à l'échelle de la commune de Guérande ?

Pour finir, permettez-moi de vous livrer une citation d'Edgard MORIN qui me paraît particulièrement adaptée à cette thématique : « **À force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel.** »

Je vous remercie de votre attention »

Monsieur le Maire cède la parole à François FONTAINE.

2 Budget principal 2021 – Décision modificative n°1/2021

François Fontaine présente la modification du budget primitif 2021 concernant la section fonctionnement. A ce titre, il est prévu les ajustements suivants :

- Une augmentation des recettes de +90 k€
- Une diminution des dépenses de -394 k€

Cette décision modificative se traduit par un virement de + 495 k€ vers la section investissement et la réduction de l'emprunt d'équilibre de -560 k€

Si Catherine BAILHACHE comprend qu'il y a lieu de réajuster les dépenses en cours d'année, page 25, les réajustements en Urbanisme sur les frais de documents la réjouissent. Il s'agit de 80000€. Elle est inquiète cependant des manques en recette. Nous en reparlerons au moment des divers impôts supplémentaires que nous aurons à discuter tout à l'heure. Une analyse de ces décisions modificatives renforce sa conviction qu'un manque de clarté se poursuit, Que ce soit sur la dette et le taux d'endettement ou que ce soit sur les actions entreprises pour réduire les dépenses par rapport

aux recettes et réduire l'endettement ainsi que les frais de personnel. Elle note des manques dans les recettes page 40 :

- Redevance services à caractère culturel : -82 000€ sur une ligne de 255000€
- Redevance services à caractère sportif : -4500€ sur une ligne à 11500€
- Redevance services à caractère loisirs : -10000€ sur 115 000€

Catherine BAILHACHE demande des explications.

Denis LENORMAND lui répond que l'activité de ces services a été très perturbée en raison des restrictions sanitaires.

Malgré les lacunes qu'ils ont dénoncées dans le budget 2021, Charles de KERSABIEC indique que les élus de son groupe voteront cette décision modificative pour permettre à la Majorité d'avancer et de gouverner ; il constate effectivement que l'année 2021 est particulière mais les élus de son groupe seront attentifs, en fin d'exercice à la façon dont le budget aura été exécuté.

VOTE : Majorité – 5 Abstentions (Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Alain LE GENTIL – Catherine BAILHACHE)

3 Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation à 40% de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

François Fontaine explique qu'à la suite à la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, la part « départementale » de la taxe foncière a été redescendue en direction du bloc communal à compter de 2021. A ce titre, la commune doit se prononcer sur le mode d'exonération temporaire de deux ans, en faveur des constructions neuves.

Il est donc proposé au conseil de maintenir le niveau d'exonération minimum en reconduction de la politique du département :

- Proposition de plafonnement à 40% de l'exonération en faveur des constructions neuves pour les seuls projets ne bénéficiant pas de prêts aidés par l'État.
- Proposition de maintien de l'exonération à 100% en faveur des constructions neuves pour les seuls projets bénéficiant de prêts aidés par l'État.
- Prise en compte de cette délibération à compter des impositions de taxe foncière sur les propriétés bâties établies en 2022.

Charles de KERSABIEC fait la déclaration suivante

« Mes chers collègues

Cette proposition illustre encore malheureusement la façon dont notre commune est gérée.

Pas de plan à long terme mais « des coups d'opportunité »

Tout est bon pour faire les poches des Guérandais

Pourquoi limiter une exonération prévue par l'Etat qui correspondait à une aide à l'installation pour celui qui s'endettait déjà considérablement pour faire construire ? Certes les prêts aidés seront préservés, mais Monsieur le Maire méfiez-vous des effets de seuil, certains qui sont juste au-delà de la limite pour bénéficier de prêts aidés auraient bien apprécié cette exonération pour boucler leur projet alors qu'ils vont devoir payer des taxes bien souvent avant même d'habiter dans leur nouveau logement.

J'ai eu maintes fois l'occasion de le dire dans cette enceinte Monsieur le Maire, le Budget de la commune des Guérandais mérite plus de lisibilité et plus de perspective en matière de dépenses comme en matière de ressources.

Où voulez-vous aller ? de combien avez-vous besoin pour vos projets ? de quelles ressources disposez-vous et combien faudrait-il en chercher ailleurs soit par des subventions soit par d'autres procédés ?

Tout le monde fait ça et c'est ce que vous devez à nos concitoyens.

Mais nous ici ce n'est pas le cas : dès qu'une occasion se présente on grappille quelques taxes sur le dos des Guérandais : pour quoi faire ? on n'en sait rien

Au-delà de cette taxe c'est votre méthode budgétaire que notre groupe conteste dans ce projet. »

Monsieur le Maire constate la cohérence avec l'intervention de Monsieur de KERSABIEC en assemblée de Cap Atlantique où il a défendu la même ligne

François FONTAINE regrette que Monsieur de KERSABIEC n'ait pas été présent à la Commission Finances pour mieux comprendre le mécanisme

Charles de KERSABIEC confirme qu'effectivement et exceptionnellement il n'a pas pu être présent à la Commission Finances. Il regrette à ce titre que Monsieur le maire ait diminué pour ce Muncipe la représentation des groupes ayant trois élus à un seul membre par Commission ce qui ne permet pas de se faire représenter.

Monsieur le Maire dit que si on le lui avait demandé, il aurait autorisé un suppléant

Charles de KERSABIEC demande que cette disposition soit inscrite dans le Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire clôt la discussion en disant que ce sujet n'intéresse pas les Guérandais

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES – Jean-Luc BAHOLET)

4 Renouvellement de la garantie d'emprunt accordée à la SA HLM « Atlantique Habitations »

Jean-Noël DESBOIS s'interroge sur les risques encourus par la commune, notamment sur le fait que la commune renonce à toutes discussions avec les banques en cas de mise en jeu de la garantie. En effet, la Ville de Guérande s'engage à se substituer à la SA HLM pour le paiement des annuités de prêt en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de ressources nécessaires à ce règlement. Or, dans le contrat de prêt, le garant s'engage à en effectuer le paiement en lieu et place et sur simple demande du prêteur sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable des biens de l'emprunteur défaillant. Cela suscite une question s'il arrivait que la Ville de Guérande rembourse les prêts : qui encaisse les loyers et quelle possibilité a la collectivité pour retrouver ses investissements ? Ne serait-il pas judicieux d'inscrire un article dans les contrats de prêts pour faciliter ce retour sur investissement ?

Ghislaine HERVOCHE lui répond que, de par expérience, elle n'a jamais vu une garantie d'emprunt être mise en jeu ; les bailleurs sociaux de la place présentant de bonnes garanties et étant régulièrement vérifiés par les instances de contrôles.

Jean-Noël DESBOIS précise que les élus de son groupe voteront favorablement cette délibération et la délibération 7, car il leur semble primordial qu'il y ait des logements sociaux sur la commune.

VOTE : Unanimité

5 Mission locale de la presqu'île guérandaise - Fonds local d'aide aux jeunes – Année 2021

Laurent CHASSAING précise que La Mission Locale de la Presqu'île Guérandaise ouvre le Fonds de Soutien de Projets des Jeunes. C'est un soutien financier le plus souvent pour une aide à la mobilité/transport/ nourriture... Sur 84 dossiers FAJ - Fonds d'Aide aux Jeunes - on en comptabilise 35 pour Guérande.

VOTE : Unanimité

6 Mission Locale de la Presqu'île Guérandaise – Participation financière 2021

Laurent CHASSAING profite de cette délibération pour rappeler que la Mission Locale exerce une mission de service public de proximité avec comme objectif essentiel : accompagner tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système et donc « ni en emploi, ni en formation, ni en études » pour leur faire surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. La Mission Locale traite l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi /formation /orientation /mobilité /logement /santé /accès à la culture et aux loisirs. Laurent CHASSAING rappelle que depuis la rentrée 2020 l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Le dispositif « un jeune une solution » est l'une des mesures du Gouvernement s'intégrant dans le Plan France relance. La Mission locale de la Presqu'île guérandaise fait donc partie du premier réseau national d'insertion des jeunes en relation avec Pôle Emploi, cela représente sur notre territoire couvrant 15 communes, 69 nouveaux jeunes en 2020. Pour GUERANDE, on dénombre 99 jeunes nouveaux inscrits soit le tiers avec une augmentation depuis 2018 malgré la crise covid, sur un total de plus de 800 jeunes accompagnés on compte en 222 jeunes guérandais ce qui représente 1382 entretiens jeunes dont 1045 entretiens individuels.

La situation financière de la Mission Locale est satisfaisante, les subventions sont pour moitié de l'Etat, 27% des 15 communes (un peu plus de 2 € par habitant) et 12% de la Région, de Pôle Emploi, du Département et de l'ARS

Comme chacun sait, la Mission Locale de Guérande est engagée depuis ce début d'année dans une démarche de reconstruction, et depuis l'installation du nouveau directeur Jérôme PERRON les signes de réussite sont au rendez-vous avec un nouveau dynamisme qui va se concrétiser par la rédaction en cours d'écriture d'un projet associatif et d'un projet stratégique. Il serait bon comme fait lors de l'ancien municipale de prévoir une présentation avec la présence du Directeur de la Mission locale lors d'un prochain Conseil municipal.

VOTE : Unanimité

7 Garantie d'emprunt accordée par la ville de Guérande au CISN « Résidences locatives » pour une opération de construction de logements dans le bourg de La Madeleine.

VOTE : Unanimité

8 Budget principal 2021 – Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes.

VOTE : Unanimité

9 Budget Principal 2021 – Pertes sur créances irrécouvrables – Admission en non-valeur

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Denis LENORMAND.

10 Taxe d'habitation - Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Catherine BAILHACHE estime qu'agir ainsi sur tous les leviers d'impôts sans travailler l'ensemble lui paraît bien à court terme. Quelles projections ? Quelle vision de Guérande à long terme ? Le taux de 20% lui paraissait acceptable mais 60% paraît exorbitant. Pour ce manque de vision, elle votera contre.

Selon Charles de KERSABIEC, nous en revenons malheureusement au même principe de grappillage qu'il a eu l'occasion de dénoncer tout à l'heure

Selon lui, Monsieur le Maire, doit avoir quelque chose contre les propriétaires de ces logements car c'est la première décision qu'il a prise lorsqu'il a été élu Maire en juin 2018, celle d'augmenter déjà de 20% cette taxe d'habitation

Cette fois Monsieur le Maire y va franco et c'est carrément 60% Heureusement que le législateur est prévoyant car sans cette limite on serait arrivé à quoi 100 ? 200% ?

Monsieur le Maire, ce dispositif a été imaginé dans un contexte bien différent que celui de la sociologie guérandaise

Ce dispositif a été instauré pour lutter contre la spéculation dans les grandes villes selon le principe : je préfère ne pas louer mon appartement car cela me permettra de le vendre comme je le veux au moment le plus opportun du marché

Ici à Guérande ce n'est pas le cas

Ce sont soit des logements que les Guérandais louent à des saisonniers ou vacanciers et qui rapportent à la fois aux Guérandais concernés et aux commerçants qui bénéficient du commerce estival, soit des résidences secondaires de gens qui passent leurs vacances dans notre commune. Ici à Guérande (on n'est pas à la Baule) nous avons la chance d'avoir une répartition harmonieuse et équilibrée entre résidents principaux et secondaires et c'est tant mieux car on doit le rappeler les résidents secondaires apportent une contribution importante aux finances publiques (taxe foncière et d'habitation majorée) tout en ne coûtant pas bien cher à la Collectivité : peu de bénéficiaires sociaux, peu d'usage des équipements, peu de déchets à traiter par Cap etc etc ... mais vous me direz ils votent rarement sur la commune et c'est peut-être leur tort ;

Monsieur le Maire, cette augmentation n'est pas justifiée : le développement à la guérandaise c'est de ne pas donner de signes d'hostilité à des catégories qui participent déjà harmonieusement aux dépenses de la commune

Enfin pour les raisons qu'il a évoquées sur l'absence de plan de ressources et la culture des coups d'opportunité pour faire les poches des Guérandais, les élus de son groupe voteront contre cette proposition.

Sylvie COSTES se demande si cette mesure aura un impact quelconque sur l'accessibilité au logement des jeunes guérandais ?

Alain LE GENTIL dit que les élus du groupe VGES sont favorables à cette proposition car c'est une demande de longue date de leur groupe. Cependant, il aurait été intéressant d'avoir une vision globale de la situation de la commune concernant les résidences secondaires : nombre et pourcentage actuels, évolution récente, recettes supplémentaires attendus pour la commune. Il manque également une réflexion sur les effets attendus d'une telle décision.

Denis LENORMAND précise que cette majoration concerne les résidences secondaires qui représentent 12,6 % du parc immobilier guérandais et ne s'applique que sur la cotisation destinée à la commune. Le taux de base pour la taxe d'habitation est de 20,34% et sera porté à 32,54 % pour les résidences secondaires. Le produit estimé pour la commune est de 258 000 euros ; le produit de la taxe passant de 126 275 euros en 2021 à 384 508 euros en 2022. La hausse médiane pour le contribuable a été évaluée à 14 euros par mois.

Selon Monsieur le Maire, il faut favoriser et inciter la location à l'année ; le logement des actifs est un problème sur le territoire ; en effet, les entreprises peinent à recruter car les candidats ne trouvent pas de logement. Il convient donc d'utiliser les leviers existants pour freiner l'habitat secondaire qui est en évolution constante.

VOTE : Majorité – 4 Contre (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES – Jean-Luc BAHOLET – Catherine BAILHACHE)

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques GUIHENEUF.

11 Désignation de délégués à la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR)

Catherine BAILHACHE propose sa candidature en qualité de titulaire.

VOTE : à main levée accepté à l'unanimité

Ont été désignés à l'unanimité les délégués Titulaires à la CLSPR :

- Jacques GUIHÉNEUF – Catherine LACROIX – Catherine BAILHACHE

Ont été désignés à l'unanimité les délégués Suppléants à la CLSPR :

- Frédéric DUNET – Audrey PERDEREAU – Charles de KERSABIEC

12 Affaires foncières – Rue de Kerbenet, lieudit Kerbenet – Convention de mise à disposition et constitution de servitudes au profit d'ENEDIS

VOTE : Unanimité

13 Affaires foncières – Le Clos de l’Oine – Désaffectation et déclassement d’une partie non aménagée de chemin communal

Jean-Noël DESBOIS précise que les élus de son groupe s’abstiendront sur les délibérations 13, 14, 15 et 16 car dès que la collectivité vend des petits bouts de terrain pour favoriser des privés, ils ont l'impression de brader les bijoux de famille.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Alain LE GENTIL)

14 Affaires foncières – Le Clos de l’Oine - Vente d’une partie de chemin communal déclassée

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Alain LE GENTIL)

15 Affaires foncières – Lieudit Kerhuet - Désaffectation et déclassement d’un délaissé communal

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Alain LE GENTIL)

16 Affaires foncières – 64 route de Kerhuet – Lieudit Kerhuet - Vente d’un délaissé communal déclassé

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Alain LE GENTIL)

17 Affaires foncières – 1 chemin du Pré de la Grange – Aménagement de voirie – Acquisition de terrain

VOTE : Unanimité

18 Affaires foncières – 2 chemin du Pré de la Grange – Aménagement de voirie – Acquisition de terrain

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente les trois délibérations suivantes.

19 - Désignation d’un délégué au S.I.Vo.M. de La Madeleine

Catherine BAILHACHE rappelle que lors de la première réunion du SIVOM de La Madeleine, en mars 2021, Monsieur le Maire avait constaté qu’il n’y avait pas de Règlement Intérieur pour les réunions et que les règles de prise de parole, en particulier de l’assistance, n’étaient pas précisées. Monsieur le Maire s’était engagé à en établir un. Qu’en est-il ?

Catherine BAILHACHE avait demandé à être tenue au courant des dates de ces réunions, elles sont publiques et en tant qu'élus elles intéressent tous les élus de Guérande. Un ordre du jour peut-il être envoyé aux élus ?

Monsieur le Maire répond que la rédaction du Règlement Intérieur est en cours de finalisation comme il s'y est engagé. Il ajoute que les réunions du SIVOM de la Madeleine seront dans le calendrier des réunions et que l'ordre du jour sera envoyé aux élus municipaux à l'image de ce qui est fait pour les réunions de Cap Atlantique.

VOTE : à main levée accepté à l'unanimité

A été désignée à l'unanimité déléguée suppléante au S.I.Vo.M. de La Madeleine :
Gaëlle ESTAY

20 - Désignation de délégués à l'Association syndicale de la Grande Brière Mottière

VOTE : à main levée accepté à l'unanimité

Ont été désignés à l'unanimité les délégués à l'Association syndicale de la Grande Brière Mottière :

- Gwénaëlle MORVAN : Titulaire Joseph GAULTIER : Suppléant

21 - Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'association ACCES-REAGIS

VOTE : à main levée accepté à l'unanimité

A été désignée à l'unanimité représentante au Conseil d'administration de l'association ACCES-REAGIS :

- Ghislaine HERVOCHE

Monsieur le Maire donne la parole à Audrey PERDEREAU pour les deux délibérations suivantes.

22 - Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du marché d'approvisionnement - Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis

VOTE : Unanimité

23 - Subvention exceptionnelle à l'association des commerçants REMPARTS EN FETE

Audrey PERDEREAU rappelle que les 2 associations GWENRANN and CO et REMPARTS en FETE ont été reçues en mairie autour d'un petit déjeuner afin de partager leurs idées, leurs complémentarités, leur fonctionnement...un moment d'échanges constructifs afin de poser les bases. Charles de KERSABIEC souhaite que l'on soit garant du bon fonctionnement des associations quant à leur complémentarité

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire cède la parole à Denis LENORMAND pour les quatre délibérations suivantes.

24 - Recrutement par voie contractuelle. Emploi de chef d'unité Logistique – Equipements sportifs à la Direction des Services Techniques

VOTE : Unanimité

25 - Recrutement en contrat de projet - manager centre-ville

Dans le cadre de cette délibération qui propose le recrutement en contrat de projet d'un manager de centre-ville, Anouk PAOLOZZI DABO souhaiterait quelques éclaircissements : Il est indiqué que le manager interviendrait sur la Zone de Villejames, cette zone est placée sous la compétence de Cap Atlantique et est déjà dotée d'une équipe très compétente, en charge du développement de la zone et de ses commerces. Donc quelle utilité d'ajouter un manager ? Elle souhaite également savoir comment la Municipalité compte occuper 1 temps presque complet, alors même que l'on en a déjà un ? Et ce avec environ 150 commerces sur le centre-ville ? Avec 2 managers, nous serons bientôt mieux dotés que des villes voisines... pour environ 150 commerces, on est large !

Tout cela représente un coût pour la collectivité : le salaire correspondant à ce nouveau poste bien sûr, mais n'oublions pas aussi son traitement « administratif ».

Il est répondu que cette opportunité se fait dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain partagé avec la ville d'HERBIGNAC, dans le cadre du Plan de Relance du Gouvernement.

Il est également rappelé que la fonction de manager de centre-ville n'est plus occupée comme telle par la personne qui avait été recrutée sur ce poste il y a quelques années. Aujourd'hui, cette personne a la responsabilité du service Commerce et Développement Economique dont les missions vont au-delà de celles confiées à un manager de centre-ville.

Selon Gaëlle ESTAY, entre le recrutement du manager de centre-ville et les 2 associations de commerçants, la ville de GUERANDE et ses commerçants ne peuvent que se développer.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Alain LE GENTIL) – 2 Contre (Anouk PAOLOZZI-DABO – Yannick DANIO)

26 - Avenant au contrat d'assurance statutaire

VOTE : Unanimité

27 - Recensement de la Population

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Laurent CHASSAING.

28 - Subventions 2021 aux associations sportives scolaires

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire cède la parole à Stéphane SIMON.

29 - Rapport d'accessibilité 2019-2020 - Commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Stéphane SIMON commente le diaporama présenté en séance.

Par sa connaissance approfondie du territoire de Guérande, Catherine BAILHACHE se dit atterrée par le peu de développement des mobilités douces sur notre ville.

Une Fête du vélo mais sans nouvelle piste, une présence de Cap Atlantique qui n'a pas connaissance des propositions faites en Commission Mobilités douces. Les points noirs présentés pour les passages croisements de Vélocéan avec les routes qui le croisent ont été travaillés par Cap Atlantique mais les parties ville sont restées lettres mortes... Le trajet en fauteuil roulant du centre de Guérande vers la zone de Villejames reste un enfer aux croisements des voies.

Les signalétiques sont obsolètes, on trouve encore des vélos sur la route Guérande/ La Baule, aucune communication n'est faite pour les nouveaux arrivants...

Dans ce rapport d'activité, elle ressent un grand mépris pour les Guérandais.

Des Guérandais ont été interrogés, ils ont donné leurs idées, aucun acte n'a suivi, pas de compte rendu des réunions. Catherine BAILHACHE a proposé la réalisation de correction de points noirs entre le centre-ville et Villejames qui n'ont pas été prises en compte alors que la partie visée par Cap Atlantique a été réalisée.

Une ville moderne ne peut à ce point négliger sa population. Après un COVID qui a encouragé les habitants à prendre des mobilités douces. Les écoliers et lycéens, ont droit aussi à des liaisons douces. Les personnes qui marchent, qui se déplacent avec des poussettes, en fauteuil, ont droit à une Commission qui réalise des aménagements. Nous attendons mieux.

Le lien avec Cap Atlantique est primordial, que notre ville soit présente dans les réunions qui décident de ces aménagements.

Frédéric DUNET précise à Catherine BAILHACHE qu'il était facile de créer des liaisons mais qu'actuellement cela n'était pas aussi aisé.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a récemment échangé avec une personne à mobilité réduite qui, depuis le centre-ville, se rend quotidiennement à Villejames. Il a été surpris que cette personne lui indique qu'elle ne rencontre pas de difficulté pour réaliser ce trajet.

Catherine BAILHACHE répond qu'il fallait noter que les compétences vélo de Cap Atlantique étaient à l'extérieur des pancartes des villes et qu'entre ces panneaux, la compétence des communes s'exerçait pleinement. Les peintures, les signalétiques sont obsolètes et n'ont pas reçu d'entretien depuis des années.

Monsieur le Maire abonde en son sens, soulignant que les peintures pourraient être réalisées

Le conseil municipal prend acte du rapport d'accessibilité 2019-2020

Catherine LACROIX présente les deux délibérations suivantes.

30 - Inscription dans les collections patrimoniales du musée de Guérande

VOTE : Unanimité

31- Tarifs municipaux 2021 – Nouveaux tarifs Culture et Patrimoine

Catherine BAILHACHE profite de cette délibération pour faire part d'un point contrariant pour une ville d'Art et d'Histoire.

Lors du dernier Forum des Associations, il était indiqué dans le mail reçu sur nos boîtes mail que si nous n'étions pas retenus sur le Forum, il était recommandé de nous inscrire sur le site de la Ville. Un lien était envoyé. En exécutant cette fonction nous avons été sidérés de ne pouvoir inscrire l'association « Patrimoine en Presqu'île » en rubrique Culture ou en rubrique Patrimoine car ces deux rubriques n'existent pas. Nous avons le choix entre Loisirs ou Environnement. Catherine BAILHACHE a alors questionné l'élue en charge de ce dossier, mais pas de réponse sur ce sujet. Nous devons nous contenter de ces rubriques.

Effectivement, sur le site de la Ville, pas de rubrique Culture ou Patrimoine. « Les Amis de Guérande » sont en rubrique « Loisirs », « La Voix des orgues » est dans la rubrique « Musique et Danse ».

Catherine BAILHACHE demande à Monsieur le Maire de clarifier ces rubriques et que les rubriques Culture et Patrimoine soient créées pour les associations.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible d'accueillir toutes les associations lors du Forum. Il ajoute qu'une réflexion pourra effectivement être engagée sur l'intitulé des rubriques qui répertorient les associations sur le site Internet de la Ville.

Yannick DANIO questionne les élus de la Majorité sur la présence d'une « entreprise privée qui n'a pas nécessairement besoin d'argent » au Forum des Associations avant de préciser qu'il s'agit de « Duo Dance ».

Xavier FOURNIER répond à cette interrogation précisant que ce n'est nullement une entreprise privée mais une association qui a toute sa place, comme les autres, la thématique du Forum étant la culture, le sport et les loisirs, et qu'il était du devoir des élus de faire leur possible pour mettre en avant ces structures qui avaient, comme d'autres, souffert du contexte sanitaire.

VOTE : Unanimité

Mercédès FORGE fait lecture de la question orale.

« Les actualités récentes nous ont montré des milliers d'Afghans fuyant leur pays après la prise du pouvoir par le régime des Talibans.

La France a accueilli environ 3000 réfugiés (il y avait 1000 collaborateurs de l'armée française en Afghanistan), mais la France devrait accueillir les réfugiés qui souhaitent s'établir dans notre pays sans distinction de service rendu à partir du moment où ils se sentent menacés.

Le 25 août, le centre de vacances de Piriac sur Mer a vu arriver 88 réfugiés (familles, enfants pères de famille et jeunes hommes seuls) pour une durée d'un mois le temps d'étudier leurs situations administratives et leurs souhaits.

Un appel aux dons a été lancé par Ouest France pour une aide alimentaire et en vêtements ; Les habitants de la Presqu'île ont répondu par un élan de générosité sans pareil puisque rapidement les Secours Populaires de Guérande et la Turballe ont été débordés et ont demandé l'arrêt des dons. Le collectif solidarité accueil de la Presqu'île s'est lui aussi mobilisé et a participé à la collecte.

Hormis ces gestes individuels qui ont dépassé toute espérance et montrent bien la sensibilité des citoyens au problème des réfugiés, notre association et les élus VGES estimons que chaque ville française devrait se sentir concernée par la prise en charge de ces demandeurs d'asile en attente d'un statut de réfugié.

Nous aimerions que les services de la commune de Guérande s'impliquent également sous toutes les formes possibles pour que les aides ne reposent pas uniquement sur le secteur associatif.

En effet, une commune dispose de prérogatives et de moyens que n'ont pas les associations, notamment en matière de logement ou d'accompagnement. C'est pourquoi nous demandons que notre commune prenne toute sa part dans l'accueil et la prise en charge des réfugiés venus d'Afghanistan et d'ailleurs, aujourd'hui et dans le futur...

Pour garder vivant l'un des 3 piliers de notre République Française : la Fraternité ;

Et faire que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen reprise dans notre constitution ne soit pas lettre morte !

Que pensez-vous Monsieur le Maire mettre en œuvre pour que Guérande soit une ville exemplaire aujourd'hui et dans le futur pour l'accueil des réfugiés ?... »

Monsieur le Maire répond à Mercedes FORGE.

Madame FORGE,

L'Afghanistan est dans une situation terrible depuis la prise de pouvoir des Talibans à la fin de l'été. Comment ne pas être révoltés face aux images indescriptibles que nous avons tous vu ? Cette prise de pouvoir par un groupe totalitaire et religieux est dramatique pour la population mais plus particulièrement pour les femmes. Il faudrait être naïf pour ne pas concevoir qu'elles seront les premières victimes de l'application de la Charia.

Je tiens à rappeler, s'il est nécessaire, qu'il faut distinguer deux sujets bien différents : l'immigration irrégulière d'un côté, à laquelle je m'oppose, et l'accueil de réfugiés politiques de l'autre.

Vous l'avez très justement rappelée, ces afghans qui sont arrivés à Piriac-sur-Mer sont les femmes, les hommes, les enfants, qui ont servi aux côtés de notre armée et des milliers de soldats français engagés. Ils ont risqué leur vie, mis en danger leur famille, pris des risques, pour, dans un premier temps lutter à nos côtés contre un régime dictatorial, puis dans un second temps, pour rebâtir un pays, leur pays. En ce sens, je me réjouis de ce grand élan de solidarité qui a entouré leur arrivée.

Vous me demandez si la municipalité Guérandaise se sent concernée par la prise en charge de ces demandeurs d'asile ? A cette question, je ne peux pas vous répondre. Ce n'est pas aux Mairies de dire si oui ou non ils veulent recevoir des réfugiés : c'est le rôle de l'État et celui de l'Union Européenne.

Car c'est à l'État de mettre en place les moyens pour accompagner les familles de réfugiés pour l'apprentissage de la langue française, pour assurer l'éducation des enfants et pour accompagner à la reprise de l'emploi.

La réponse à apporter ne peut être décorrélée des moyens structurels nécessaires à l'accueil : écoles, crèches, logements, entreprises, ...et de la situation sanitaire. Pour ces raisons, une réponse humaine ne peut se prendre à l'échelle d'une seule commune ! Je rappelle, par ailleurs, que la Ville de Piriac-sur-mer a été choisie par l'État, pour son centre d'accueil et que c'était une situation temporaire uniquement.

Guérande est une Ville Solidaire. Nous sommes, tout comme vous, inquiets quant à la situation de ces personnes mais la meilleure réponse n'est pas celle des vœux de bonnes intentions, c'est une réponse humaine qu'il faut apporter et qui doit parvenir d'en haut.

Si demain nous devons accueillir des familles afghanes, soyez assurée, Madame Forge, que le Conseil Municipal sera sollicité et que tout sera mis en place pour remplir notre rôle et pour faire honneur à cette valeur qui nous tient tant à cœur et que vous avez citée : la Fraternité.

Xavier FOURNIER souhaite prendre la parole et fait la déclaration suivante :

« Bonsoir à tous,

Je tenais à prendre la parole ce soir pendant ce Conseil municipal pour évoquer le fait qu'il y a actuellement une réforme du cahier des charges du label Agriculture Biologique (AB) par la Commission Européenne. Cela fait plusieurs semaines que nous avons alerté les pouvoirs publics sur ce sujet ; Monsieur le Maire a été en échange dès début septembre avec les professionnels et nous avons été plusieurs élus à prendre la parole sur ce sujet lors du dernier Conseil de Cap Atlantique.

Le sel est maintenant concerné par cette possibilité de label AB car considéré comme un produit agricole. Cela pourrait être positif mais la proposition de travail, le rapport initial de la Commission Européenne, est d'intégrer le sel largement y compris le sel de mine sans prendre pleinement en compte le procédé, comme par exemple le fait que le produit récolté ainsi a des ajouts d'intrants chimiques.

Vous le savez tous et dans notre Conseil nous avons des spécialistes, notre sel est récolté manuellement, il est respectueux du cycle des saisons, de l'environnement et est renouvelable. Il coche, lui, toutes les cases d'un label AB.

Le risque d'une classification complète des sels est économique bien sûr pour notre filière d'excellence et aussi un risque pour le consommateur qui ne va pas s'y retrouver, ce qui risque de fragiliser le label AB.

Plusieurs initiatives sont prises pour alerter les décideurs et c'est une bonne chose. Car il y a urgence. Cette démarche de labellisation est basée sur un règlement et donc, contrairement à une directive, va s'appliquer dans notre droit et ceci dès début 2022.

Les discussions autour du cahier des charges se poursuivent. Les industriels du sel de mine semblent avoir marqué un premier point mais par nos alertes auprès de la Commission, du Conseil, c'est-à-dire des États, et des Parlementaires européens nous pouvons œuvrer pour renverser la proposition de labellisation intégrale.

Raison pour laquelle si vous en êtes d'accord, nous pourrions indiquer auprès de ces acteurs et auprès des professionnels que l'ensemble du Conseil municipal de Guérande soutient ses Paludiers, par un appel, un vœu, donnant une force supplémentaire à nos démarches auprès des différents acteurs et en lien avec les professionnels. »

Suite à un article paru dans l'Echo de la Presqu'île du 25 septembre 2021, Anouk PAOLOZZI DABO souhaite faire la déclaration suivante

« Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

En date du 25 septembre dernier, un article paru dans l'Echo de la Presqu'île, et en référence à la tenue du Conseil municipal qui nous réunit ce soir, a souhaité revenir sur l'éviction de cette Assemblée, dont nous avons fait l'objet, Yannick DANIO et moi-même.

Avec Yannick, nous tenions à compléter l'information parue dans ce journal :

Tout d'abord, un petit rappel quand même du pourquoi notre éviction :

Monsieur le Maire, vous avez, sans l'accord d'aucune partie en face de vous, TOUT SEUL donc, édicté une règle, sur laquelle je ne reviendrai pas, tout le monde l'a ici en tête.

En avril dernier, vous m'avez ainsi retiré ma délégation.

Les Guérandais ont d'ailleurs clairement exprimé leur ressenti sur cette affaire lorsqu'il s'est agi de mettre leur bulletin dans l'urne lors des dernières élections...

Yannick, face à cela, a régulièrement exprimé son désaccord sur les méthodes employées et a fini par démissionner de sa subdélégation, ne pouvant plus accepter ces façons de travailler et de considérer vos équipes.

Nous avons ensuite été chacun convoqués par vous, Monsieur le Maire : moi juste avant le 1er tour des élections Départementales et Yannick durant les vacances de juillet.

A ce propos, on appréciera l'urgence sur le choix des dates de rendez-vous proposées...

L'un et l'autre, avons été mis au pied du mur lors de ces entretiens : « Soit vous êtes dans la majorité, soit vous rejoignez la minorité ». Une fois de plus, chacun appréciera l'idée que vous vous faites de l'échange, du vivre ensemble, et donc, de la démocratie !

L'un et l'autre, face à un comportement aussi inattendu que violent, nous avons souhaité prendre un temps de réflexion pour prendre une décision, je le rappelle à tous ici, extrêmement lourde de sens et de conséquences.

Même ce temps de réflexion demandé, vous nous l'avez refusé... Nous n'avons pas eu le loisir d'y réfléchir, puisque Monsieur le Maire, vous avez pris la décision pour nous, et ce dans un temps record qui laisse songeur quant à la fin du scénario, que sans doute, vous aviez écrite bien avant la tenue de ces rencontres...

Là encore, une décision prise à peu près SEUL, puisque bon nombre des élus de votre majorité n'en avaient pas connaissance.

Vous avez alors sur votre seule décision, décidé de créer « un pseudo groupe », qui apparaît désormais et ce depuis le 08 juillet dernier sur le site Internet de la ville de Guérande : un groupe « non apparenté », ce qui finalement ne veut pas dire grand-chose. A part peut-être que ce « fourre-tout » regroupera à terme, toutes celles et tous ceux qui auront l'outrecuidance de n'être pas d'accord avec vous, demandant simplement à être entendus dans le cadre d'un débat démocratique.

Nous souhaitons donc bonne chance à nos « anciens » collègues de la majorité. Car avec vous Monsieur le Maire, en parlant de règle, c'est celle du « marche droit et comme je l'ai décidé, sinon dehors ! » qui prévaut.

Mais nous tenons avec Yannick à vous rassurer : c'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans notre groupe « imposé » des minoritaires de la majorité, dès lors que la moindre idée que vous exprimerez se retrouvera en désaccord avec celles du Maire.

Monsieur le Maire,

Lors d'un désaccord... ces désaccords qui, je le rappelle, font partie de la vie de chacune et de chacun d'entre nous... tous les jours... Qui au fond ne sont que l'un des mille visages que reflète simplement... une vie en société...

Lors d'un désaccord, la capacité d'échange de points de vue, la capacité d'acceptation d'un point de vue différent du sien, la capacité de mélanger les expériences et les idées...

C'est bien tout cela qui fait sens selon moi, c'est bien cela qui justifie de notre rôle d'élus et de ce qu'en attendent les Guérandais, c'est bien cela qui fait la grandeur de notre démocratie, et c'est bien cela sur quoi nous ne serons jamais d'accord.

Malgré cela, sachez bien que je n'ai besoin d'aucune délégation attribuée par vous, Monsieur le Maire, pour rester fidèle et loyale aux Guérandaises et aux Guérandais, pour servir mon engagement démocratique et défendre ma conception de l'intérêt général.

Et parce que nous sentons que la question nous sera posée : nous n'avons encore pas décidé de ce qui sera dans l'intérêt des Guérandais, et qui reste notre seule préoccupation.

Les Guérandais ne nous ont pas élus pour que l'on perde du temps dans des chamailleries qui n'intéressent que nous... mais bien pour les représenter.

Pour le moment, nous nous contenterons donc du choix imposé d'être désormais la minorité de la majorité.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire demande à Rose-Anne MOREAU de présenter la Semaine Bleue.

Rose-Anne MOREAU rappelle qu'elle a engagé la réflexion dès avril 2021, souhaitant que la commune s'investisse sur ce programme, pari fait que cette manifestation marquerait la sortie de la crise sanitaire. Tout en créant des liens entre les générations, cette semaine dédiée a vocation à sensibiliser le grand public sur la place essentielle tenue par les aînés dans notre société, à se questionner sur l'habitat et à faire connaître l'offre de services intergénérationnelle du territoire. Afin de fédérer très largement autour de ce projet, les associations et partenaires du territoire du CCAS ont été sollicités.

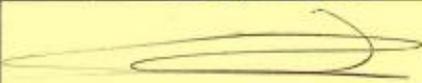
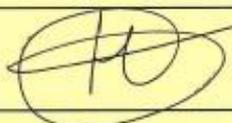
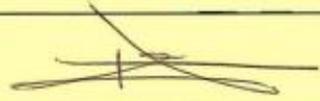
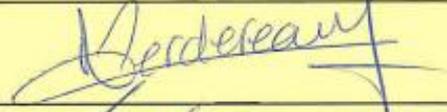
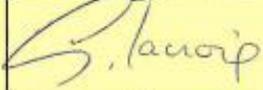
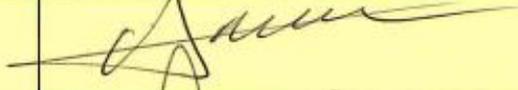
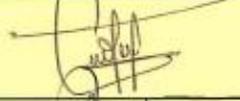
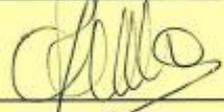
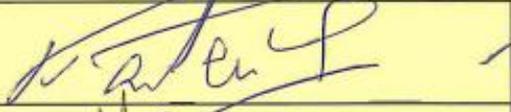
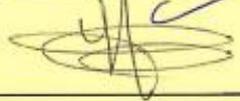
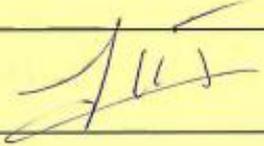
De nombreuses animations seront proposées et un accompagnement véhiculé sera mis en place pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

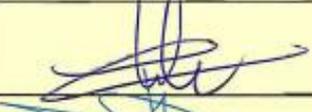
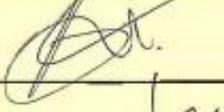
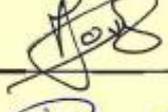
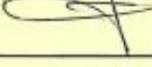
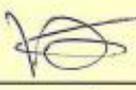
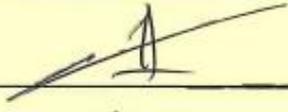
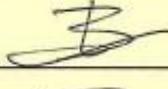
En outre, les aides à domicile sont les ambassadeurs de cette Semaine bleue en informant leurs bénéficiaires.

La philosophie de cette animation est : *5 jours pour se faire connaître et 365 jours pour agir et le vivre*. La thématique nationale, « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire » a été reprise et a servi de base pour construire le programme d'animations : cinéma, randonnée, bien-être, jeux, atelier, exposition, spectacle, etc.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30 et indique que la date du prochain Conseil Municipal a été fixée au lundi 8 novembre 2021 à 18 heures.

=====

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021	
NOMS	signatures
Nicolas CRIAUD	
Ghislaine HERVOCHE	
Frédéric DUNET	
Florence PENOT-MARTINEAU	
Denis LENORMAND	
Audrey PERDEREAU	
Xavier FOURNIER	
Catherine LACROIX	
Laurent CHASSAING	
Jacques GUIHÉNEUF	
Rose-Anne MOREAU	
Joseph GAULTIER	
François FONTAINE	
Yannick DANIO	
Isabelle MELLOUET	Abs.
Joëlle URVOIS	

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021	
NOMS	signatures
Gwénaëlle MORVAN	
Gwendoline MORAND-GABARD	
Anthony PEDRON	
Caroline LEBEAU	
Stéphane SIMON	
Audrey DUBOIS	
Anouk PAOLOZZI-DABO	
Guillaume GENRE	
Nicolas RENAUD	
Mercédès FORGE	
Jean-Noël DESBOIS	
Alain LE GENTIL	
Gaëlle ESTAY	
Charles de KERSABIEC	
Jean-Luc BAHOLET	
Sylvie COSTES	
Catherine BAILHACHE	